



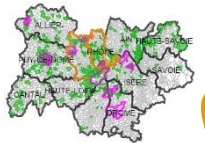
LETTRE D'INFO « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »



FRAPNA Loire - 11 rue René Cassin - 42100 Saint-Etienne
Florent Portalez – florent.portalez@frapna.org - 04 77 49 57 34
N° 6&7 – 2nd semestre 2017 et 1^{er} semestre 2018

Chiffres-clés au 30 juin 2018

526 communes, 11 communautés de communes, 2 conseil départementaux et 1 parc naturel régional sont adhérents à la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » sur le territoire de l'ex-Région Rhône-Alpes. [Accéder à la carte dynamique des collectivités signataires.](#)



CHARTRE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Un nouveau label et une charte qui se simplifie

Le nouveau label « Commune sans pesticide » valorise les collectivités qui n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire depuis 1 an. Ce label est accessible à **toutes les collectivités**, mais la démarche est largement simplifiée pour celles déjà engagées dans la charte. N'hésitez donc pas à nous contacter pour l'organisation d'un audit ! [Plus d'infos](#)
La charte, elle, se simplifie et voit son organisation en 3 niveaux disparaître. Toutefois son rôle reste inchangé : accompagner les collectivités à l'atteinte du Zéro Phyto. [Les évolutions de la charte](#)

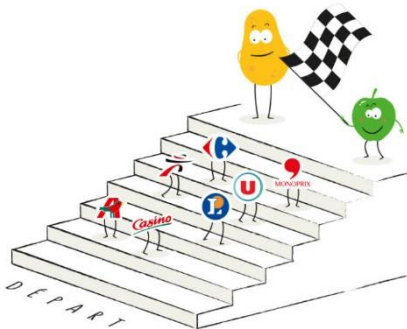


© FRAPNA

SANTÉ

Quand les distributeurs font la course au zéro pesticide

Greenpeace a publié les résultats de sa quatrième campagne « Course zéro pesticide ». Son but ? Amener les principales enseignes françaises de la grande distribution à aller vers une production de fruits et légumes sans pesticides. Une démarche bienvenue pour la santé des consommateurs exposés aux résidus de pesticides dans leur alimentation. Toutefois, comme le souligne la synthèse, l'élimination des résidus ne doit pas empêcher une réflexion agronomique en profondeur auprès des producteurs. [Lire la synthèse](#)



© Greenpeace France

RÉGLEMENTATION

De la diversité dans les produits de biocontrôle

Les produits de biocontrôle tirent parti de mécanismes naturels (tel que la prédation de la coccinelle), pour abaisser le seuil de nuisance de bio-agresseur (par exemple, les pucerons sur un rosier). Toutefois, certains sont des produits phytopharmaceutiques et ne sont donc pas utilisables en Zéro Phyto. Alors **comment s'y retrouver ?**

On catégorise les produits de biocontrôle en 4 groupes : les *macro-organismes*, les *micro-organismes*, les *médiateurs chimiques* et les *substances naturelles*. Les trois derniers étant reconnus comme des produits phytosanitaires, **seuls les macro-organismes sont utilisables en Zéro Phyto**. [En savoir plus](#) - [Liste des produits de biocontrôle](#)



© Jolanda Aalbers

La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » est animée par la FRAPNA dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Haute-Savoie et de la Loire. Dans les départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de la Savoie, c'est la FREDON Rhône-Alpes qui a en charge l'animation. Cette démarche est portée localement par les structures volontaires (Syndicats de rivières, Communautés de communes....).

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FRAPNA

Ain

12 octobre 2017 : signature de la charte par les communes de Cerdon, Douvres, Jujurieux, Varambon et Vaux-en-Bugey dans le cadre du programme d'actions du syndicat de la Basse Vallée de l'Ain.

21 mars 2018 : signature de la charte par la commune de Reyrieux sur l'aire d'alimentation de captage Grenelle de Civrieux-Massieux.

3 avril 2018: signature de la charte par les communes de Saint-Jean-le-Vieux et l'Abergement-de-Varey avec le SR3A.

30 juin 2018: signature de la charte par la commune de Tossiat avec le SBVR.



Signature de la charte à Tossiat (Ain)



Signature de la charte dans l'Eyrieux (Ardèche)

Ardèche

19 octobre 2017 : signatures de la charte par les communes d'Albon-d'Ardèche, Beauvène, Chateauneuf-de-Vernoux, Les Nonières, Saint-Agrève, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Julien-le-Roux et Saint-Sauveur-de-Montagut.

Haute-Savoie

8 juillet 2017 : signature de 8 communes de la communauté de communes du Pays du Mont Blanc : Contamines-Montjoie, Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Praz-sur-Arly et Sallanches.

27 août 2017 : signature de la charte par la commune de Fessy aux côtés de Thonon Agglomération.

21 septembre 2017 : signature de Margencel aux côtés de Thonon Agglomération.

15 novembre 2017 : signature de la commune de Ville-la-Grand.

9 février 2018 : signature de la charte par la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

3 mars 2018 : signature d'Arbusigny et de Chêne-en-Semine dans le cadre du contrat de rivière des Usses.

17 juin 2018: signature de Draillant (avec Thonon Agglo)



Signature de la charte à Ville-la-Grand (Haute-Savoie)

ACTU SUR LES TERRITOIRES ANIMÉS PAR LA FREDON

Drôme

12 janvier 2018 : signature de la charte par la commune de Jaillans,

29 janvier 2018 : signature de la charte par la commune de Malataverne.

Isère

15 novembre 2017 : signature de la charte par la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye,

22 mai 2018 : signature de la charte par la commune de Les Avenières Veyrins-Thuellin.

Rhône

3 juillet 2017 : signature de la charte par la commune de Chabanière,

6 mars 2018 : signature de la charte par la commune de Couzon-au-Mont-d'Or.

Savoie

18 novembre 2017 : signature de la charte par la commune de Sainte-Hélène-du-Lac,

22 janvier 2018 : signature de la charte par la commune de Barberaz.



Signature de la charte à Malataverne (Drôme)

PHOTOS DU SEMESTRE : LE CIMETIÈRE SANS PESTICIDE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY (LOIRE)



Témoignage de Christophe ROCHE
(resp. services techniques de la commune de Saint-Romain-le-Puy)

« Depuis que nous avons engagé la commune dans le Zéro Phyto, nous avons sollicité les agents des services techniques, qui ont adapté notre matériel pour le désherbage mécanique,

Nous avons également sollicité nos fournisseurs, qui nous ont proposé le système « hydromulching ». Notre ancien cimetière a fait l'objet d'un essai uniquement sur sa partie haute pour permettre un comparatif, plutôt positif (photos).

Pour autant, la communication est un outil nécessaire pour rappeler que c'est par l'effort de tous que la maîtrise de l'herbe est possible et qu'un espace public « propre » peut intégrer des herbes folles.

Finalement, il faut adapter les services à ce nouveau mode de gestion et prioriser nos actions face à des modifications climatiques incessantes. »